



Compte-rendu de la réunion du mardi 29 novembre 2016 à 19h30

Lettre de convocation du 22 novembre 2016

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 novembre 2016 à 19h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. DARTOIS Gilbert (excusé), DELASSUS Maryse (excusée), DELION Vincent (pouvoir à DUBAR Philippe), FAVRE Angélique et MIVELLE Daniel (pouvoir à THELLIER Jacques)

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 3 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ~ ANIMATION LECTURE PUBLIQUE A L'ÉCOLE
- ~ PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU GAZ
- ~ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TAXE DE RACCORDEMENT, ABONNEMENT ET PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU ASSAINI
- ~ PROJET D'INSTALLATION D'UNE CITERNE INCENDIE AU HAMEAU DE BÉTHENCOURT
- ~ ÉTAT D'AVANCEMENT DU P.L.U.I

► ANIMATION LECTURE PUBLIQUE A L'ÉCOLE

Monsieur le Maire remercie Monsieur Sébastien CUPIN, directeur de l'école, de sa présence et de sa participation à la présente réunion.

En avril 2016, une réunion ayant pour objet le renouvellement d'un emploi (celui de Mme Laurine FONDRAS dont le temps plein se partage sur les communes d'AVESNES-LE-COMTE, IZEL-LEZ-HAMEAU et SAVY-BERLETTE) a été organisée par la communauté de communes de l'Atrébatie.

La médiathèque de TINCQUES ne fonctionne, quant à elle, qu'avec le concours de six bénévoles.

L'idée consisterait à développer la lecture sur le temps scolaire avec le partenariat de Monsieur Sébastien CUPIN qui précise que le projet avait déjà pu être évoqué en tout début d'année scolaire 2016/2017 avec ses collègues enseignants qui émettent tous sans réserve un avis très positif sur le sujet, lequel permettrait :

- un partenariat mairie / école
- des emprunts rendus possibles pour les différentes classes à condition toutefois de pouvoir disposer de fonds de livres renouvelés
- la possibilité d'animation autour de la lecture (lectures oralisées, vivantes)
- l'interaction entre les enseignants et les bénévoles de la médiathèque
- le travail autour d'un auteur ou d'un thème (classements, comparaisons de livres)

- de créer une dynamique et une expression autour de la lecture : travail d'argumentation, d'expression, d'interprétation
- d'envisager la lecture plaisir, la lecture découverte : dédramatiser la lecture pour certains, susciter un appétit de lecture pour d'autres

D'un point de vue organisationnel, les périodes (par cycles 1, 2 etc ...) pourraient être envisagées le mercredi matin.

Il conviendrait de prévoir un total de 3 heures de travail avec les enfants, auxquelles il y a lieu d'ajouter 30 minutes de préparation.

Sous contrat avec le groupement d'employeur privé public (GEPP) TERRITORIA ARTOIS, le coût annuel à prévoir au budget s'élèverait à la somme de :

$$[(9,46 \text{ € bruts de l'heure} \times 3,5 \text{ h}) \times 36 \text{ semaines d'école}] = 1\,191,96 \text{ €}$$

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la proposition qui lui est faite.

► PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU GAZ

Monsieur le Maire remercie Monsieur Emmanuel MOREL, conseiller en énergie partagée, intervenant ce soir au nom de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais, 40 avenue Jean Mermoz à DAINVILLE.

Jacques THELLIER rappelle que le dossier a déjà été évoqué. Actuellement, seuls le parc d'activités Ecopolis et la route départementale 939 (ex RN 39) bénéficient d'une desserte en gaz naturel.

Le projet d'extension du réseau de gaz sur 1,3 km (rue du vieux calvaire, de la gare, de Chelers et du moine) est estimé à la somme de 39 814 € Toutes Taxes Comprises, avec possibilité de financement à hauteur de 50 % de la F.D.E, sous réserve toutefois que les établissements publics soient, à terme, chauffés au gaz naturel.

Sur la base d'un document de travail qu'il leur détaille au préalable, Monsieur MOREL estime que le gain théorique entre l'état actuel et celui projeté permettrait à la commune de réaliser une économie de 5 056 € hors taxes annuel.

Ceci étant dit, le conseil municipal souhaiterait davantage de précisions quant aux délais accordés pour la réalisation des travaux (peut-on les planifier sur deux exercices comptables ?), les méthodes du calcul réel du B/I (bénéfice sur investissement) et les frais d'études

► BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TAXE DE RACCORDEMENT, ABONNEMENT ET PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU ASSAINI

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les réseaux d'assainissement des rues de Béthencourt, de Chelers, de la gare et des anciennes écoles (objets de la 1ère tranche de travaux) sont terminés depuis plusieurs mois

Il précise que la station d'épuration et les voiries sont en voie d'achèvement, que les bassins sont opérationnels. Seule reste à mettre en œuvre l'alimentation électrique du système avec prolongation du réseau électrique de 140 mètres par enfouissement de la ligne.

Il demande de délibérer sur la taxe de raccordement, le montant de l'abonnement et le prix du mètre cube d'eau assaini.

Après délibération, le conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents, et avec effet au 1er janvier 2017 :

- la taxe de raccordement à 750 € (taxe non assujettie à TVA)
- Le montant de l'abonnement annuel à 50 € hors taxes
- Le montant du mètre cube d'eau assaini à 3,50 € hors taxes

Une réunion publique d'information aura lieu le mercredi 14 décembre prochain à 18h30 dans la salle polyvalente.

► PROJET D'INSTALLATION D'UNE CITERNE INCENDIE AU HAMEAU DE BÉTHENCOURT

Monsieur le Maire rappelle que l'installation d'une citerne incendie au hameau de Béthencourt engendrera les coûts suivants :

Travaux à réaliser (estimation) :	84 000,00 € TTC
Contrat de maîtrise d'œuvre (IRH) :	6 732,00 € TTC
Frais d'acquisition du terrain (POTTIEZ) :	2 000,00 € TTC
Frais de bornage (INGEO) :	1 048,17 € TTC
Frais de notaire (SCP BUNEAU CADET) :	500,00 € TTC

Il demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur la question

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite
- Décide d'inscrire au budget prévisionnel 2017 une opération de 94 280,17 € Toutes Taxes Comprises nécessaire à la réalisation des travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à la présente décision
- Décide de missionner le cabinet INGEO, 105 rue de Béthune à SAINT-POL-SUR-TERNOISE (pour la partie bornage de terrain) et la SCP BUNEAU-CADET, 40 rue Albert Derbecourt à AVESNES LE COMTE (pour le principe d'une vente, au profit de la commune, par Monsieur Arnaud POTTIEZ, d'un terrain de 8 m de large sur 25 m de profondeur à prendre dans la parcelle cadastrée section B n° 64)
- Dit que les travaux ainsi projetés feront l'objet d'une demande de subvention à présenter auprès des services de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projets DETR 2017.

► ÉTAT D'AVANCEMENT DU P.L.U.I

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents que le dossier avance bien, et que le P.L.U.i restera individuel à chacune des trois communautés de communes, même fusionnées.

Le population sur le territoire de l'Atrébatie représentait 12 600 habitants en 2012. Les projections sont de l'ordre de 15 000 personnes à l'horizon 2030, avec une hypothèse de 1 520 logements nouveaux sur une période de 18 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sans tarder sur une politique de logement de la commune qui dispose d'une gare (point d'arrêt SNCF), qui bénéficie de la proximité des services de santé, de réseaux existants.

Une réunion de la commission communale URBANISME aura lieu le lundi 19 décembre prochain à 19h00. Elle sera néanmoins ouverte à tous les conseillers municipaux qui souhaiteraient y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.